



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 07-07

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-Lan-0707-01	CA/L0707/DCS-0	03/03/2020	Annule et remplace le plan approuvé le 02/05/2013

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-6

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 03 MARS 2020

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges LA 07/07 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de 13 à 22kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 70 jours ou jusqu'à abattage si abattu entre 60 et 69 jours »

Organisme de Défense et de Gestion :


Fédération des Ovins sous signe de qualité et d'origine (OVIQUAL)

Allée Daniel Brisebois - Auzeville - BP 82256

31 322 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Téléphone: 05 61 75 42 82

Courriel : oviqual@free.fr

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	20/02/2020	Création des DCS	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. CATEGORIES D'OPERATEURS.....	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS :	4
2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS	7
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS	7
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION	7
3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG	7
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES.....	7
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET DES CONTROLES EXTERNES.....	7
4.2. METHODES DE CONTROLE.....	8
4.2.1. <i>Spécialisation de l'élevage</i>	9
4.2.2. <i>Alimentation</i>	10
4.2.3. <i>Elevage</i>	12
4.2.4. <i>Ramassage et transport des agneaux</i>	15
4.2.5. <i>Opérations d'abattage</i>	17
4.2.6. <i>Commercialisation des abats</i>	20
4.2.7. <i>Surgélation</i>	21
4.2.8. <i>Découpe et conditionnement</i>	22
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES.....	24
5.1. SPECIALISATION DE L'ELEVAGE	24
5.2. ALIMENTATION.....	25
5.3. ELEVAGE	29
5.4. RAMASSAGE ET TRANSPORT DES AGNEAUX.....	32
5.5. OPERATIONS D'ABATTAGE	34
5.6. COMMERCIALISATION DES ABATS	38
5.7. SURGELATION	39
5.8. DECOUPE ET CONDITIONNEMENT	41
5.9. ODG.....	44

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge 07/07 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de 13 à 22kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 70 jours ou jusqu'à abattage si abattu entre 60 et 69 jours » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est la Fédération des Ovins sous signe de qualité et d'origine (OVIQUAL) - Allée Daniel Brisebois - Auzeville - BP 82256 - 31 322 CASTANET-TOLOSAN CEDEX.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques:

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôle sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiés en Souligné.

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveur	<u>C003***</u>	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Carnet d'agnelage - Registre d'élevage - Plan d'alimentation - Ordonnances - Carnet sanitaire - Document de circulation
	S001	Traçabilité en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneaux	
	S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	
	S003	Additifs interdits	
	S004	Dispositions permettant la bonne conservation des fourrages	
	<u>S005 Cf. C010**</u>	<u>Durée de l'allaitement maternel</u>	
	S006	Plan d'alimentation Agneau de 1 à 20 jours environ	
	S007	Plan d'alimentation Agneau de 20 jours environ jusqu'à 70 jours environ (ou jusqu'à abattage si abattu entre 60 et 69 jours)	
	S008	Plan d'alimentation Agneau de plus de 70 jours (jusqu'à abattage)	
	S009	Fourrages autorisés dans la ration	
	<u>C016***</u>	<u>Autonomie alimentaire du troupeau</u>	
	S010	Races des pères autorisées	
	S011	Races des mères autorisées	
	S012	Castration	
S013	Taille des bâtiments		
S014	Aération		



QUALISUD

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
	S015	Longueur d'auge	
	S016	Abreuvoirs	
	S017	Entretien de la litière	
	S018	Entretien des bâtiments	
	S019 Cf. C024**	Vidage et nettoyage des bâtiments	
	S020	Aménagement des parcs à agneaux de la bergerie	
	S021	Aliments médicamenteux autorisés	
	S022	Enregistrement des traitements	
	S023	Enregistrement des naissances	
	S024	Identification des agneaux nourris au lait artificiel ou sevrés avant 70 jours	
	S025	Cas des agneaux ayant perdu leur identification individuelle	
	S026	Cas des agneaux ne répondant pas aux conditions de labellisation au moment de l'enlèvement	
	S027	Tri des animaux au moment de l'enlèvement à la ferme ou en centre d'allotement	
	S028	Conditions de manipulation des agneaux	
Fabricant d'aliments industriel	S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	
	S003	Additifs interdits	
Fabricant d'aliments à la ferme	S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	
	S003	Additifs interdits	
Centre de transit	C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	- Document de circulation
	S027	Tri des animaux au moment de l'enlèvement à la ferme ou en centre d'allotement	
	S028	Conditions de manipulation des agneaux	
	S030	conditions d'hébergement	
	S031	Litière végétale	
	S032	Type de sol	
	S033	Conditions d'ambiance	
Abatteur/abattoir	C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	- Bordereau d'enlèvement - Ticket de pesée - Document d'accompagnement des animaux en provenance d'un centre de transit - Document de circulation pour les animaux en provenance d'un élevage - Registre de labellisation
	S028	Conditions de manipulation des agneaux	
	S029	Durée maximal de transport	
	S034	Locaux d'attente à l'abattoir et manipulation des animaux	
	S035 Cf. C035**	Délai maximal entre arrivée des animaux à l'abattoir et l'abattage	
	S036	Délai maximal cumulé (transport, centre	



QUALISUD

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
		d'allotement, bouverie)	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette carcasse - Procédure/instructions pour le ressuage - Enregistrement de la température à cœur des carcasses - Procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras - Certificat de garantie - Procédure de traçabilité des abats - Procédure de refroidissement des abats - Enregistrement des températures des abats à l'expédition - Procédure de sélection des carcasses et des abats
	S037	Age d'abattage	
	S038	Saignée	
	S039	Critères de présélection des carcasses	
	S040	Température à cœur en fin de ressuage	
	S041	Éléments figurant dans les documents procédures/instruction pour la maîtrise du ressuage	
	S042	Qualité de gras	
	S043	couleur de la viande	
	S044	Méthodes d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande	
	S045	Modalités d'identification des carcasses sélectionnées	
	S046 Cf. C044**	Liste des abats	
	S047	Moment de la séparation des abats	
	S048	Traçabilité	
S049	Refroidissement des abats		
S050	Critères de sélection des abats		
Atelier de surgélation	C003 ***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des mesures du système de surgélation - Cinétique de surgélation
	S051	Préparation à la surgélation	
	S052	Cinétique de surgélation	
	S053	Dispositifs dans les locaux de stockage	
	S057	Conditionnement des produits surgelés	
Atelier de découpe et de conditionnement	C003 ***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de découpe et de conditionnement - Registre des entrées-sorties - Comptabilité étiquettes - Etiquettes des viandes - Registre de conditionnement - Etiquettes des abats - Registre d'expédition - Registre des abattages et des conditionnements - Documents de livraison et de facturation
	S054	Modes de conditionnement des viandes autorisés	
	S055	Modes de conditionnement des abats autorisés	
	S056	Délai maximum entre la date d'abattage et la date de conditionnement des abats	
	S057	Conditionnement des produits surgelés	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est définie dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des déclarations d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Les modalités prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur sont complétées de la manière suivante :

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
S044	Méthodes d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d'une procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras</i></p> <p>- procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras</p>	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d'une procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras et de sa diffusion</i></p> <p>- procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras</p>

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf. §1), les modalités d'autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Spécialisation de l'élevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez l'éleveur				
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C3		
S001	Traçabilité en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneaux	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>En cas de coexistence prévue de plusieurs productions, vérification des capacités à identifier et séparer chaque lot d'agneaux, les documents associés et l'alimentation destinée aux animaux Label et ou animaux hors Label. Vérification de la séparation des bâtiments d'élevage</i></p>	Enregistrement de l'identification des animaux de chaque lot dans le carnet d'agnelage	<p style="text-align: center;">Documentaire et visuel</p> <p><i>En cas de coexistence de plusieurs productions sur le même site d'élevage, vérification de l'identification individuelle des animaux de chaque lot, la séparation des documents concernant à chaque lot ainsi que la séparation et l'identification des aliments distribués à chaque lot. Vérification de la séparation des bâtiments d'élevage</i></p> <p>- Carnet d'agnelage</p>

4.2.2. Alimentation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez l'éleveur				
S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
S003	Additifs interdits	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9		
S004	Dispositions permettant la bonne conservation des fourrages	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la mise en place des pratiques de bonne conservation des fourrages et de la qualité des fourrages conservés</i>
<u>S005 Cf. C010**</u>	<u>Durée de l'allaitement maternel</u>	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C10		
S006	Plan d'alimentation Agneau de 1 à 20 jours environ	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'alimentation au lait maternel</i> - Plan d'alimentation
S007	Plan d'alimentation Agneau de 20 jours environ jusqu'à 70 jours environ (ou jusqu'à abattage si abattu entre 60 et 69 jours)	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'organisation de l'allaitement maternel et de la conformité des aliments et fourrages distribués</i> - Plan d'alimentation
S008	Plan d'alimentation Agneau de plus de 70 jours (jusqu'à abattage)	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'organisation éventuelle de l'allaitement maternel et de la conformité des aliments et fourrages distribués</i> - Plan d'alimentation



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/L0707/DCS-0	
VIANDE D'AGNEAU DE 13 A 22 KILOS – LA/07/07	Indice n°0	Page 11 sur 44

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S009	Fourrages autorisés dans la ration	- Sans objet		Visuel et/ou documentaire <i>Vérification du plan d'alimentation et de la conformité des fourrages disponibles et utilisés</i> - Plan d'alimentation
C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C16		
Contrôle chez les fabricants d'aliments industriels				
S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
S003	Additifs interdits	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9		
Contrôle chez les fabricants d'aliments à la ferme				
S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
S003	Additifs interdits	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C9		

4.2.3. Elevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez l'éleveur				
S010	Races des pères autorisées	<p>Documentaire et/ou visuel Vérification de la race des pères des agneaux destinés au Label Rouge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage 	Tenue à jour du registre d'élevage et conservation des factures d'achats des mâles reproducteurs ou des inséminations artificielles	<p>Documentaire et/ou visuel Vérification de la race des pères des agneaux destinés au Label Rouge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Factures d'achat des mâles reproducteurs ou des inséminations artificielles
S011	Races des mères autorisées	<p>Documentaire et/ou visuel Vérification des races des mères des agneaux destinés au Label Rouge et de la proportion de mères des races autorisées en raison de la pénurie de reproducteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage 	- Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Documentaire et/ou visuel Vérification des races des mères des agneaux destinés au Label Rouge et de la proportion de mères des races autorisées en raison de la pénurie de reproducteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage
S012	Castration	Sans objet		<p>Visuel Vérification de l'absence de castration des agneaux</p>
S013	Taille des bâtiments	<p>Visuel Vérification que la taille des bâtiments est adaptée au nombre d'animaux présents ou prévus simultanément en bâtiment</p>		<p>Visuel Vérification que la taille des bâtiments est adaptée au nombre d'animaux présents simultanément en bâtiment</p>
S014	Aération	<p>Visuel Vérification de l'aération et de l'ambiance des bâtiments d'élevage</p>		<p>Visuel Vérification de l'aération et de l'ambiance des bâtiments d'élevage</p>
S015	Longueur d'auge	<p>Documentaire et par mesure/visuel Vérification de la longueur d'auge disponible selon l'effectif du troupeau présent ou prévus simultanément en bâtiment et la conduite d'élevage</p>		<p>Documentaire et par mesure/visuel Vérification de la longueur d'auge disponible selon l'effectif du troupeau simultanément en bâtiment et la conduite d'élevage</p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
		<ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage 		<ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage
S016	Abreuvoirs	<p>Documentaire et Visuel et/ou par mesure <i>Vérification de la présence d'un nombre suffisant d'abreuvoirs selon l'effectif simultanément en bâtiment du troupeau et des conditions d'installation des abreuvoirs afin d'éviter la souillure de l'eau. Contrôle de la propreté des systèmes d'abreuvement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage 		<p>Documentaire et Visuel et/ou par mesure <i>Vérification de la présence d'un nombre suffisant d'abreuvoirs selon l'effectif simultanément en bâtiment du troupeau et des conditions d'installation des abreuvoirs afin d'éviter la souillure de l'eau. Contrôle de la propreté des systèmes d'abreuvement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage
S017	Entretien de la litière	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>Vérification de l'absence de caillebotis et du renouvellement suffisant de la litière</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>Vérification de l'absence de caillebotis et du renouvellement suffisant de la litière</i></p>
S018	Entretien des bâtiments	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>Vérification que l'entretien des abords des bâtiments permet l'accès à l'élevage et aux bergeries</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>Vérification que l'entretien des abords des bâtiments permet l'accès à l'élevage et aux bergeries</i></p>
S019 Cf. C024**	Vidage et nettoyage des bâtiments	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C24		
S020	Aménagement des parcs à agneaux de la bergerie	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>Vérification que l'aménagement des parcs ne permet pas aux agneaux d'accéder à l'alimentation des brebis</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p><i>Vérification que l'aménagement des parcs ne permet pas aux agneaux d'accéder à l'alimentation des brebis</i></p>
S021	Aliments médicamenteux autorisés	Sans objet	Conservation des ordonnances et tenue à jour du carnet sanitaire	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p><i>Vérification que les médicaments contenus dans les aliments médicamenteux préventifs sont sans délai de consommation des viandes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordonnances - Carnet sanitaire

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S022	Enregistrement des traitements	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'enregistrement des traitements médicamenteux réalisés et des animaux concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnet sanitaire - Ordonnances 	Enregistrement des traitements réalisés	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'enregistrement des traitements médicamenteux réalisés et des animaux concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnet sanitaire - Ordonnances
S023	Enregistrement des naissances	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'enregistrement des naissances au fur et à mesure en indiquant le numéro d'identification des agneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnet d'agnelage 	Enregistrement des naissances sur le carnet d'agnelage	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'enregistrement des naissances au fur et à mesure en indiquant le numéro d'identification des agneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnet d'agnelage
S024	Identification des agneaux nourris au lait artificiel ou sevrés avant 70 jours	Sans objet	Enregistrement des agneaux exclus du label rouge sur le carnet d'agnelage	<p>Documentaire et visuel</p> <p>Vérification que les agneaux nourris à l'allaitement artificiel ou sevrés avant l'âge requis sont identifiés comme exclus du label rouge et que leur exclusion est reportée sur le carnet d'agnelage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnet d'agnelage
S025	Cas des agneaux ayant perdu leur identification individuelle	Sans objet	Enregistrement des nouvelles identifications sur le carnet d'agnelage	<p>Documentaire et visuel</p> <p>Vérification de l'enregistrement du nouveau bouclage des agneaux et de la réalisation du rebouclage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnet d'agnelage
S026	Cas des agneaux ne répondant pas aux conditions de labellisation au moment de l'enlèvement	Sans objet	Enregistrement des agneaux exclus du Label Rouge sur le document de circulation	<p>Documentaire et visuel</p> <p>Vérification que les agneaux ne répondant pas aux conditions de labellisation sont identifiés sur un document de circulation spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document de circulation

4.2.4. Ramassage et transport des agneaux

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez l'éleveur				
S027	Tri des animaux au moment de l'enlèvement à la ferme ou en centre d'allotement	Sans objet	Enregistrement des lots d'agneaux constitués ou conservation d'une copie du bon de livraison	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la constitution de lots homogènes d'agneaux labellisables et de leur conformité</i></p> <p>- Document de circulation</p>
S028	Conditions de manipulation des agneaux	<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i></p>		<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i></p>
Contrôle chez les centres de transit				
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C3		
S027	Tri des animaux au moment de l'enlèvement à la ferme ou en centre d'allotement	Sans objet	Enregistrement des lots d'agneaux constitués ou conservation d'une copie du bon de livraison	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la constitution de lots homogènes d'agneaux labellisables et de leur conformité</i></p> <p>- Document de circulation</p>
S028	Conditions de manipulation des agneaux	<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i></p>		<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i></p>
S030	Conditions d'hébergement	<p>Visuel</p> <p><i>Vérification du respect des conditions d'hébergement définies : conditions de logement, accès à l'alimentation et à l'eau, ambiance, aération et éclairage</i></p>		<p>Visuel</p> <p><i>Vérification du respect des conditions d'hébergement définies : conditions de logement, accès à l'alimentation et à l'eau, ambiance, aération et éclairage</i></p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S031	Litière végétale	Visuel <i>Vérification du renouvellement suffisant de la litière</i>		Visuel <i>Vérification du renouvellement suffisant de la litière</i>
S032	Type de sol	Visuel <i>Vérification de l'absence de caillebotis</i>		Visuel <i>Vérification de l'absence de caillebotis</i>
S033	Conditions d'ambiance	Visuel <i>Vérification que l'ambiance n'est pas stressante pour les animaux</i>		Visuel <i>Vérification que l'ambiance n'est pas stressante pour les animaux</i>
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C3		
S028	Conditions de manipulation des agneaux	Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>
S029	Durée maximal de transport	Sans objet		Documentaire <i>Vérification du respect de la durée maximale de transport des agneaux</i> - Document d'accompagnement des animaux en provenance d'un centre de transit - Document de circulation pour les animaux en provenance d'un élevage

4.2.5. Opérations d'abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
S034	Locaux d'attente à l'abattoir et manipulation des animaux	Visuel <i>Vérification des conditions d'attente des agneaux dans les locaux de l'abattoir, ainsi que de la limitation des situations stressantes pour les animaux.</i> <i>Vérification des conditions de manipulation des animaux et de l'absence de recours à des tranquillisants</i>		Visuel <i>Vérification des conditions d'attente des agneaux dans les locaux de l'abattoir, ainsi que de la limitation des situations stressantes pour les animaux.</i> <i>Vérification des conditions de manipulation des animaux et de l'absence de recours à des tranquillisants</i>
S035 Cf. C035**	Délai maximal entre arrivée des animaux à l'abattoir et l'abattage	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C35		
S036	Délai maximal cumulé (transport, centre d'allotement, bouverie)	Sans objet	Tenue à jour et conservation des documents de circulation et des tickets de pesée	Documentaire <i>Vérification du délai entre l'enlèvement des agneaux à l'élevage et l'abattage</i> <ul style="list-style-type: none"> - Document d'accompagnement des animaux en provenance d'un centre de transit - Document de circulation pour les animaux en provenance d'un élevage - Ticket de pesée
<u>S037</u>	<u>Age d'abattage</u>	Sans objet	Conservation des documents de circulation	Documentaire <i>Vérification du respect de l'âge d'abattage des agneaux labellisés</i> <ul style="list-style-type: none"> - Document de circulation
S038	Saignée	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la saignée complète des animaux</i>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S039	Critères de présélection des carcasses	<p>Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses 	<p>Enregistrement et conservation du ticket de pesée</p> <p>Tenue à jour du registre de labellisation</p> <p>Tenue à jour de la procédure de sélection des carcasses</p>	<p>Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>Vérification du ticket de pesée et du registre de labellisation ainsi que de l'identification des carcasses correspondant aux critères de présélection. En cas de modification, vérification de la procédure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ticket de pesée - Registre de labellisation - Etiquette carcasse - Procédure de sélection des carcasses <p>Visuel <i>Vérification des carcasses labellisées</i></p>
S040	Température à cœur en fin de ressuage	Sans objet	<p>Enregistrement par sondage de la température à cœur des carcasses en fin de ressuage</p>	<p>Documentaire et/ou par mesure <i>Vérification de la température à cœur des carcasses en fin de ressuage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement de la température à cœur des carcasses
S041	Eléments figurant dans les documents procédures/instruction pour la maîtrise du ressuage	<p>Documentaire <i>Vérification que la procédure ou l'instruction de maîtrise du ressuage reprend les informations demandées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure/instructions pour le ressuage 	<p>Tenue à jour de la procédure et/ou des instructions pour le ressuage</p>	<p>Documentaire <i>Vérification que la procédure ou l'instruction de maîtrise du ressuage reprend les informations demandées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure/instructions pour le ressuage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S042	Qualité de gras	<p>Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p>	Tenue à jour de la procédure de sélection des carcasses	<p>Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>En cas de modification, vérification de la procédure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses <p>Visuel <i>Vérification des carcasses labellisées</i></p>
S043	Couleur de la viande	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses 		<p>Documentaire et visuel <i>Vérification de la présence de la procédure de l'ODG sur les méthodes d'évaluation de la qualité du gras et de la couleur de la viande et du respect des méthodes proposées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras
S044	Méthodes d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande	<p>Documentaire <i>Vérification de la présence de la procédure de l'ODG sur les méthodes d'évaluation de la qualité du gras et de la couleur de la viande</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras 		
S045	Modalités d'identification des carcasses sélectionnées	Sans objet	Tenue à jour du registre de labellisation	<p>Documentaire et visuel <i>Vérification de l'identification et du marquage spécifique des carcasses sélectionnées et de l'ensemble des morceaux conformément au cahier des charges</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre de labellisation - Certificat de garantie

4.2.6. Commercialisation des abats

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
S046 Cf. C044**	Liste des abats	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C35		
S047	Moment de la séparation des abats	Visuel <i>Vérification du respect du moment de séparation des abats</i>		Visuel <i>Vérification du respect du moment de séparation des abats</i>
S048	<u>Traçabilité</u>	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure prévoyant la traçabilité des abats tout au long de la chaîne</i> - Procédure de traçabilité des abats	Enregistrement des abats sélectionnés	Documentaire et visuel <i>Vérification de la traçabilité des abats issus de carcasses Label Rouge</i> - Procédure de traçabilité des abats - Enregistrement des abats sélectionnés
S049	Refroidissement des abats	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de refroidissement des abats</i> - Procédure de refroidissement des abats	Tenue à jour de la procédure de refroidissement des abats et enregistrement des températures avant expédition	Visuel et/ou documentaire et/ou par mesure <i>Vérification du délai de refroidissement et de la température d'expédition des abats</i> - Procédure de refroidissement des abats - Enregistrement des températures des abats à l'expédition
S050	Critères de sélection des abats	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de sélection des abats</i> - Procédure de sélection des carcasses et des abats	Enregistrement des abats sélectionnés	Visuel et documentaire <i>Vérification de la conformité des abats sélectionnés et de l'identification des dispositifs de stockage ou de transport dédiés aux abats label rouge</i> - Procédure de sélection des carcasses et des abats - Enregistrement des abats sélectionnés

4.2.7. Surgélation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C3		
S051	Préparation à la surgélation	<p>Visuel</p> <p>Vérification de l'état du ressuage, du lieu de découpe des carcasses et du lieu de stockage des viandes en attente de surgélation</p>		<p>Visuel</p> <p>Vérification de l'état du ressuage, du lieu de découpe des carcasses et du lieu de stockage des viandes en attente de surgélation</p>
S052	Cinétique de surgélation	<p>Visuel</p> <p>Vérification de l'existence d'un dispositif de mesure et d'enregistrement de la température du dispositif de surgélation</p> <p>Documentaire</p> <p>Vérification de la conformité d'une courbe expérimentale T°C à cœur/ temps de surgélation établie à la température du local de ressuage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cinétique de surgélation 	<p>Mesure aléatoire par sondage et enregistrement de la température du dispositif de surgélation et des températures à cœur.</p> <p>Enregistrements des mesures de température du dispositif de surgélation</p> <p>Contrôle périodique du maintien de l'efficacité du dispositif de surgélation (revalidation de la courbe expérimentale T°C en cas de modification de l'équipement)</p>	<p>Documentaire</p> <p>Vérification des enregistrements des mesures de la température du dispositif de surgélation.</p> <p>Vérification de la revalidation de la courbe expérimentale T°C à cœur/ temps de surgélation en cas de modification de l'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des mesures du système de surgélation - Cinétique de surgélation
S053	Dispositifs dans les locaux de stockage	<p>Visuel</p> <p>Vérification de la présence d'un dispositif d'enregistrement des températures dans les locaux et que les conditions de stockage et de transport permettent le maintien de la température à cœur du produit</p>	<p>Enregistrement des températures de stockage</p>	<p>Documentaire et/ou Visuel</p> <p>Vérification de la présence d'un dispositif d'enregistrement des températures dans les locaux et que les conditions de stockage et de transport permettent le maintien de la température à cœur du produit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des températures de stockage

4.2.8. Découpe et conditionnement

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de découpe et de conditionnement				
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C3		
S054	Modes de conditionnement des viandes autorisés	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de la conformité des conditionnements prévus pour les viandes et de leur identification. Vérification de la présence d'une comptabilité matière et d'un document de comptabilité des étiquettes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de découpe et de conditionnement - Registre des entrées-sorties - Comptabilité étiquettes 	Tenue à jour des comptabilités matière et étiquettes	<p>Documentaire et/ ou visuel</p> <p>Vérification de la conformité des conditionnements utilisés pour les viandes et de leur identification. Vérification de la tenue d'une comptabilité matière et étiquettes. En cas de modification, vérification de la procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre de conditionnement - Etiquettes des viandes - Registre des entrées-sorties - Comptabilité étiquettes - Procédure de découpe et de conditionnement
S055	Modes de conditionnement des abats autorisés	<p>Documentaire</p> <p>Vérification du lieu et des modalités de conditionnement des abats et de la conformité des conditionnements prévus. Vérification de la présence d'un registre d'expédition des lots d'abats, d'une comptabilité matière et d'une comptabilité étiquettes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de découpe et de conditionnement - Registre des entrées-sorties - Comptabilité étiquettes 	<p>Tenue à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des comptabilités matière et étiquettes - Du registre d'expédition - Du registre des abattages et des conditionnements 	<p>Documentaire et/ ou visuel</p> <p>Vérification du lieu et des modalités de conditionnement des abats et de de la conformité des conditionnements utilisés.</p> <p>Vérification du respect des consignes de constitution des lots d'abats et de leur identification spécifique ainsi que du suivi des expéditions</p> <p>Vérification de la tenue d'une comptabilité matière et étiquettes</p> <p>Vérification de l'identification des abats label rouge sur les bons de livraison et documents de facturation</p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes des abats - Registre des entrées-sorties - Comptabilité étiquettes - Registre d'expédition - Registre des abattages et des conditionnements - Documents de livraison et de facturation
S056	Délai maximum entre la date d'abattage et la date de conditionnement des abats	Sans objet	Enregistrement de la date de conditionnement des abats	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification du respect du délai de conditionnement des abats après abattage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'abattage - Registre de conditionnement des abats
S057	Conditionnement des produits surgelés	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés prévu pour les produits label rouge</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés</i></p>
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S057	Conditionnement des produits surgelés	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés prévu pour les produits label rouge</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés</i></p>

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Spécialisation de l'élevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante Obligatoire	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis	Refus d'habilitation	
		Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S001	Traçabilité en cas de coexistence sur un même site de plusieurs productions d'agneaux	Absence de séparation des aliments destinés aux animaux label et non label	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Impossibilité de séparer les agneaux label des agneaux non label	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Absence de documents spécifiques aux agneaux label	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe, documentaire ou sur site	Refus d'habilitation	
		Absence de séparation des aliments destinés aux animaux label et non label	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Impossibilité de séparer les agneaux label des agneaux non label	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
		Absence de documents spécifiques aux agneaux label	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.2. Alimentation

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	Proportion de céréales et/ou des produits dérivés dans l'aliment complémentaire non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S003	Additifs interdits	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S004	Dispositions permettant la	Non respect des pratiques de bonne conservation des fourrages	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
	bonne conservation des fourrages	Mauvaise qualité des fourrages	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S005 Cf. C010**	<u>Durée de l'allaitement maternel</u>	Non respect de l'allaitement au pis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non respect de la période ou du type d'allaitement	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S006	Plan d'alimentation Agneau de 1 à 20 jours environ	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S007	Plan d'alimentation Agneau de 20 jours environ jusqu'à 70 jours environ (ou jusqu'à abattage si abattu entre 60 et 69 jours)	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S008	Plan d'alimentation Agneau de plus de 70 jours (jusqu'à abattage)	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S009	Fourrages autorisés dans la ration	Fourrages de l'exploitation destinés aux animaux labels non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Utilisation de fourrages non autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	Autonomie alimentaire non respectée	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Autonomie alimentaire non respectée	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : fabricant d'aliments industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
		Aliment avec une proportion de céréales ou de produits dérivés non conforme	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Déréféréncement de l'aliment + Retrait d'habilitation
S003	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
		Aliment avec un additif non autorisé	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Déréféréncement de l'aliment + Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : fabricant d'aliments à la ferme

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Proportion des céréales et produits dérivés (alimentation des agneaux)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
		Aliment avec une proportion de céréales ou de produits dérivés non conforme	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/L0707/DCS-0	
VIANDE D'AGNEAU DE 13 A 22 KILOS – LA/07/07		Indice n°0	Page 28 sur 44

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S003	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
		Aliment avec un additif non autorisé	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

5.3. Elevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S010	Races des pères autorisées	Races des pères non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Races des pères non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S011	Races des mères autorisées	Races des mères non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Races des mères non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S012	Castration	Agneaux castrés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S013	Taille des bâtiments	Taille des bâtiments insuffisante pour l'effectif	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Taille des bâtiments insuffisante pour l'effectif	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S014	Aération	Aération non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Aération non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S015	Longueur d'auge	Longueur d'auge insuffisante	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Longueur d'auge insuffisante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S016	Abreuvoirs	Quantité d'abreuvoirs insuffisante	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Installation et/ou accès aux abreuvoirs non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien des systèmes d'abreuvement non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Quantité d'abreuvoirs insuffisante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Installation et/ou accès aux abreuvoirs non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Entretien des systèmes d'abreuvement non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S017	Entretien de la litière	Entretien de la litière non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien de la litière non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S018	Entretien des bâtiments	Entretien des abords des bâtiments non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien des abords des bâtiments non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S019 Cf. C024**	Vidage et nettoyage des bâtiments	Pas de nettoyage et/ou de désinfection annuel des bâtiments	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S020	Aménagement des parcs à agneaux de la bergerie	Accès des agneaux à l'alimentation des brebis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Accès des agneaux à l'alimentation des brebis	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S021	Aliments médicamenteux autorisés	Présence de substances avec délai d'attente pour la consommation de la viande dans les aliments médicamenteux préventifs	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S022	Enregistrement des traitements	Enregistrement des traitements absent ou incomplet	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S023	Enregistrement des naissances	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres						
S024	Identification des agneaux nourris au lait artificiel ou sevrés avant 70 jours	Identification des agneaux nourris au lait artificiel ou sevrés avant l'âge absente ou non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Absence d'indication des agneaux exclus sur le carnet d'agnelage	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S025	Cas des agneaux ayant perdu leur identification individuelle	Absence d'enregistrement des rebouclages d'agneaux	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S026	Cas des agneaux ne répondant pas aux conditions de labellisation au moment de l'enlèvement	Absence d'exclusion du label des agneaux ne correspondant pas aux conditions de sélection	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Absence de document de circulation spécifique aux animaux exclus du label	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.4. Ramassage et transport des agneaux

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S027	Tri des animaux au moment de l'enlèvement à la ferme ou en centre d'allotement	Tri des agneaux non ou mal réalisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des agneaux non conformes (contrôle supplémentaire)
S028	Conditions de manipulation des agneaux	Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : centre de transit

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante Obligatoire	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis	Refus d'habilitation	
		Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S027	Tri des animaux au moment de l'enlèvement à la ferme ou en centre d'allotement	Tri des agneaux non ou mal réalisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des agneaux non conformes (contrôle supplémentaire)
S028	Conditions de manipulation des agneaux	Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S030	Conditions d'hébergement	Conditions d'hébergement non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions d'hébergement non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S031	Litière végétale	Renouvellement de la litière insuffisant	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Renouvellement de la litière insuffisant	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S032	Type de sol	Présence de caillebotis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Présence de caillebotis	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S033	Conditions d'ambiance	Conditions d'ambiance non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions d'ambiance non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : abatteur/abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C003***	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante Obligatoire	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis	Refus d'habilitation	
		Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S028	Conditions de manipulation des agneaux	Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S029	Durée maximal de transport	Durée de transport non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.5. Opérations d'abattage

Opérateur responsable : abatteur / abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S034	Locaux d'attente à l'abattoir et	Locaux d'attente et/ou conditions de manipulation non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
	manipulation des animaux	Locaux d'attente et/ou conditions de manipulation non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S035 Cf. C035**	Délai maximal entre arrivée des animaux à l'abattoir et l'abattage	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C35						
S036	Délai maximal cumulé (transport, centre d'allotement, bouverie)	Délai entre enlèvement des animaux à l'élevage et abattage supérieur à la durée maximale	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S037	Age d'abattage	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
S038	Saignée	Saignée incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S039	Critères de présélection des carcasses	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Poids de carcasse non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
		Conformation non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation	
		Identification des carcasses pré sélectionnées absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S040	Température à cœur en fin de ressuage	Température à cœur en fin de ressuage non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S041	Éléments figurant dans les documents procédures/instruction pour la maîtrise du ressuage	Procédure/instructions de ressuage absentes ou incomplètes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire ou sur site	Refus d'habilitation		
		Procédure/instructions de ressuage absentes ou incomplètes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S042	Qualité de gras	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Qualité du gras non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Retrait du bénéfice du signe des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	
S043	Couleur de la viande	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx					
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Couleur de la viande non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Retrait du bénéfice du signe des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)
S044	Méthodes d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande	Procédure d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande absente	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx					
		Non suivi de la procédure d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S045	Modalités d'identification des carcasses sélectionnées	Identification et/ou marquage des carcasses absente ou non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Maintien d'une identification liée au label sur les carcasses non sélectionnées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
		Certificat de garantie absent ou incomplet	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation

5.6. Commercialisation des abats

Opérateur responsable : abatteur / abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S046 Cf. C044**	Liste des abats	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C44						
S047	Moment de la séparation des abats	Non respect du moment de séparation de chaque type d'abat	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
			Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S048	Traçabilité	Procédure de traçabilité des abats absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx					
			Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op5 Traçabilité					
S049	Refroidissement des abats	Procédure de refroidissement des abats absente ou non conforme	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx					
			Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S050	Critères de sélection des abats	Sélection d'abats non autorisés	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les abats concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.7. Surgélation

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C003***	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante Obligatoire	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis	Refus d'habilitation	
		Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S051	Préparation à la surgélation	Surgélation avant fin du ressuage	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Lieu de découpe des viandes non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Lieu de stockage des viandes avant surgélation non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Surgélation avant fin du ressuage	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les viandes concernées	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Retrait du bénéfice du Label pour les viandes concernées (Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Lieu de découpe des viandes non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Lieu de stockage des viandes avant surgélation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S052	Cinétique de surgélation	Absence de dispositif d'enregistrement ou de courbe conforme de descente en température	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Cinétique de surgélation non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Le délai maximal ne permet pas d'atteindre une température de -18°C à cœur	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour tous les lots concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
		Cinétique de surgélation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Conditions de conditionnement et de stockage ne permettant pas le maintien de la température à cœur du produit	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S053	Dispositifs dans les locaux de stockage	Absence d'enregistreur de température	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Enregistrement de la température absent ou incomplet	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Conditions de stockage et de transport ne permettant pas le maintien de la température à cœur du produit	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.8. Découpe et conditionnement

Opérateur responsable : atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
C003***	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante Obligatoire	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis	Refus d'habilitation		
		Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
S054	Modes de conditionnement des viandes autorisés	Procédure de découpe et de conditionnement absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Mode de conditionnement prévu non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Mode de conditionnement des viandes non autorisé	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des conditionnements concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	
		Procédure de découpe et de conditionnement absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Identification des sacs ou UVC non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Cahier de comptabilité étiquette absent	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres						
		Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op4 Comptabilité matière							

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence			
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)		
S055	Modes de conditionnement des abats autorisés	Procédure de découpe et de conditionnement absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation			
		Mode de conditionnement prévu non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation			
		Mode de conditionnement des abats non autorisé	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des conditionnements concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation		
		Procédure de découpe et de conditionnement absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)		
		Identification des sacs ou UVC non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)		
		Cahier de comptabilité étiquette et/ou registre d'abattage et des conditionnements et/ou registre d'expédition absent ou incomplet	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres							
		Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op4 Comptabilité matière								
		Bon de livraison absent ou incomplet	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)		
		Identification des abats label sur les documents/factures de vente absente ou non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)		

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S056	Délai maximum entre la date d'abattage et la date de conditionnement des abats	Non respect du délai entre abattage et conditionnement des abats	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les abats concernés	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Retrait du bénéfice du Label pour les abats concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des abats concernés (contrôle supplémentaire)
S057	Conditionnement des produits surgelés	Non respect du processus de conditionnement des produits surgelés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S057	Conditionnement des produits surgelés	Non respect du processus de conditionnement des produits surgelés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.9. ODG

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S044	Méthodes d'appréciation de la qualité du gras et de la couleur de la viande	Procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras absente ou incomplète	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de la certification	Refus de certification	
		Procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras non à jour	Suivi	Oui	Avertissement	Lors de la prochaine évaluation	Evaluation supplémentaire	Evaluation supplémentaire
		Procédure d'appréciation de la couleur de la viande et de la qualité du gras non diffusée	Suivi	Oui	Avertissement	Lors de la prochaine évaluation	Evaluation supplémentaire	Evaluation supplémentaire